



MÉMORANDUM SUR UN
**UNION EUROPÉENNE
DE DÉFENSE**

COMITÉ D'ACTION
POUR LE
ÉTATS-UNIS D'EUROPE



E Union of European Federalists
Union Europäischer Föderalisten
Union des Fédéralistes Européens



Raisonnement

Si la nécessité d'une défense européenne commune est largement reconnue dans le contexte géopolitique actuel, notamment l'effondrement de l'alliance transatlantique, le leadership politique fait encore défaut, tant pour la promouvoir que pour définir et mettre en œuvre un plan de travail concret dans un délai court. Les principaux obstacles rencontrés jusqu'à présent sont la fragmentation politique, un objectif final non défini et donc non convenu, le manque de confiance entre les États membres et, plus important encore, le manque de courage politique pour poursuivre les initiatives et les voies institutionnelles existantes. L'absence jusqu'à présent de véritable consensus politique entre les gouvernements et les institutions européennes sur la marche à suivre est aggravée par des obstacles institutionnels (règle de l'unanimité). Cependant, dans le même temps, l'Europe est clairement en transition pour développer sa souveraineté stratégique.

La tentation dominante est de simplement augmenter les dépenses militaires nationales dans le cadre de l'OTAN. Or, accumuler des dépenses de défense nationales ne contribue pas à une véritable défense européenne. Une telle approche ne contribue en rien à améliorer la position de l'Europe dans les rapports de force face aux États-Unis de Trump, que ce soit au sein ou en dehors de l'OTAN.

Avec ce mémorandum, le Comité d'action reconstitué pour les États-Unis d'Europe, créé à l'origine par Jean Monnet en 1955, vise à stimuler la recherche d'une solution politique sur une question aussi urgente et critique avec une proposition concrète pour une Union européenne de défense conforme, et en tout cas compatible, avec le traité de Lisbonne, en vue de la prochaine réunion du Conseil européen du 6 mars, de la plénière du Parlement européen du 10 mars et de la publication du Livre blanc sur la défense le 19 mars 2025. Les circonstances actuelles imposent un changement de paradigme, puisque désormais la défense collective et la dissuasion nucléaire doivent devenir partie intégrante du cadre de sécurité et de défense de l'UE.

Bruxelles, le 5 mars 2025

Philippe Laurette

President of Association Jean Monnet

Domenec Ruiz Devesa

*Président de l'Union des fédéralistes européens et ancien
député européen*

Christelle Savall

Président des Jeunes Européens Fédéralistes

Mémorandum sur une Union européenne de défense

Le Comité d'action pour l'USE propose une Union européenne de défense

Alors que la guerre fait rage aux frontières orientales de l'Europe et que l'alliance transatlantique est en danger, le Comité d'action pour l'USE publie une proposition pour une Union européenne de défense basée sur la création d'un Système européen de défense (SED), en vue de la prochaine réunion du Conseil européen du 6 mars, de la plénière du Parlement européen du 10 mars et de la publication du Livre blanc sur la défense le 19 mars 2025.

L'EDS est composée des armées nationales des États membres et d'une 28e armée européenne, coordonnées au sein d'une structure commune. L'EDS serait compatible avec l'OTAN et pourrait en constituer le pilier européen.

La proposition prévoit :

- Des investissements massifs en matière de défense conjointe, d'approvisionnement et de recherche, alors que les dépenses militaires de la Russie, calculées en parité de pouvoir d'achat, ont dépassé les dépenses de défense combinées de l'Europe l'année dernière
- Extension des missions de la Politique de sécurité et de défense commune à la défense et à la sécurité territoriales de notre voisinage immédiat
- Une Capacité de Déploiement Rapide de 60 000 soldats, devenant une 28e Armée européenne, complémentaire des 27 armées nationales en charge de la défense du territoire
- Européanisation des capacités nucléaires françaises avec un financement partagé des États membres de l'UE volontaires.

Pour financer l'EDS, comme proposé le 4 mars 2025 par le président de la Commission européenne, nous recommandons d'exempter les investissements de défense du calcul de la règle de déficit du Pacte de stabilité et de croissance, notamment pour les projets communs de l'UE.

Nous appelons également à l'émission de nouvelles obligations fédérales de l'UE, garanties par des ressources propres supplémentaires, et à l'utilisation de l'euro numérique pour créer une Banque de défense.

Un système de défense européen peut être mis en place en s'appuyant sur les dispositions du traité de Lisbonne. Une avancée concrète avec un groupe de pays volontaires est également possible pour empêcher un blocus par un ou plusieurs États membres.

Une réforme démocratique et fiscale, incluant la fin des vetos nationaux en matière de politique étrangère et de sécurité, devrait être conclue dès que possible conformément à la proposition du Parlement européen de novembre 2023.

Une fédération européenne dotée d'une défense commune préservera les intérêts nationaux au sein de l'UE et protégera les citoyens et les États membres contre les agressions extérieures.

Le moment est venu.

Contexte

À l'hiver 2025, l'Europe traverse sa période géopolitique la plus périlleuse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La tentative d'humiliation du président Zelensky, allié de guerre, par Trump et Vance, dans le Bureau ovale et devant les caméras de télévision du monde entier, le 28 février, a été suivie par la suspension par Trump de l'aide militaire à l'Ukraine, le 4 mars. Cette décision pourrait ouvrir la voie à de nouvelles actions de la part de Trump, notamment la levée des sanctions contre la Russie. C'est un rappel supplémentaire que l'Europe, comme la Grande-Bretagne en 1940, est seule. Ursula von der Leyen a annoncé le jour même de la décision de Trump un plan de défense européen visant à mobiliser 800 milliards d'euros pour accroître d'urgence ses dépenses de défense.

Jamais auparavant la nécessité d'organiser une défense commune efficace et crédible du Vieux Continent n'a été aussi urgente et évidente. La création d'un nouvel ordre de sécurité européen est une condition préalable à la survie de notre démocratie, de notre modèle social, de notre prospérité économique et de notre position mondiale.

À l'Est, la guerre d'agression à grande échelle lancée par le dictateur russe contre l'Ukraine démocratique et pro-européenne, avec le soutien de la Chine, entre dans sa quatrième année, avec des bombardements continus sur des zones civiles et des infrastructures.

Au Sud, les troubles en Méditerranée, en Afrique et au Moyen-Orient sont aussi la conséquence d'un vide de pouvoir européen et de son incapacité à projeter la paix et la stabilité dans son voisinage proche.

À l'Ouest, sous la présidence imprévisible de Trump, les États-Unis s'appêtent à abandonner l'Ukraine, remettent en question leur engagement envers l'OTAN, semblent croire en un monde de sphères d'influence, compte tenu de leurs prétentions expansionnistes dans l'Atlantique Nord et l'hémisphère occidental, et appliquent une politique impérialiste de division et d'autorité à l'égard de l'UE. Trump cherche à imposer un cessez-le-feu permanent dans des conditions défavorables à l'Ukraine, et donc à l'Europe. Cela mettrait en péril la sécurité de l'UE.

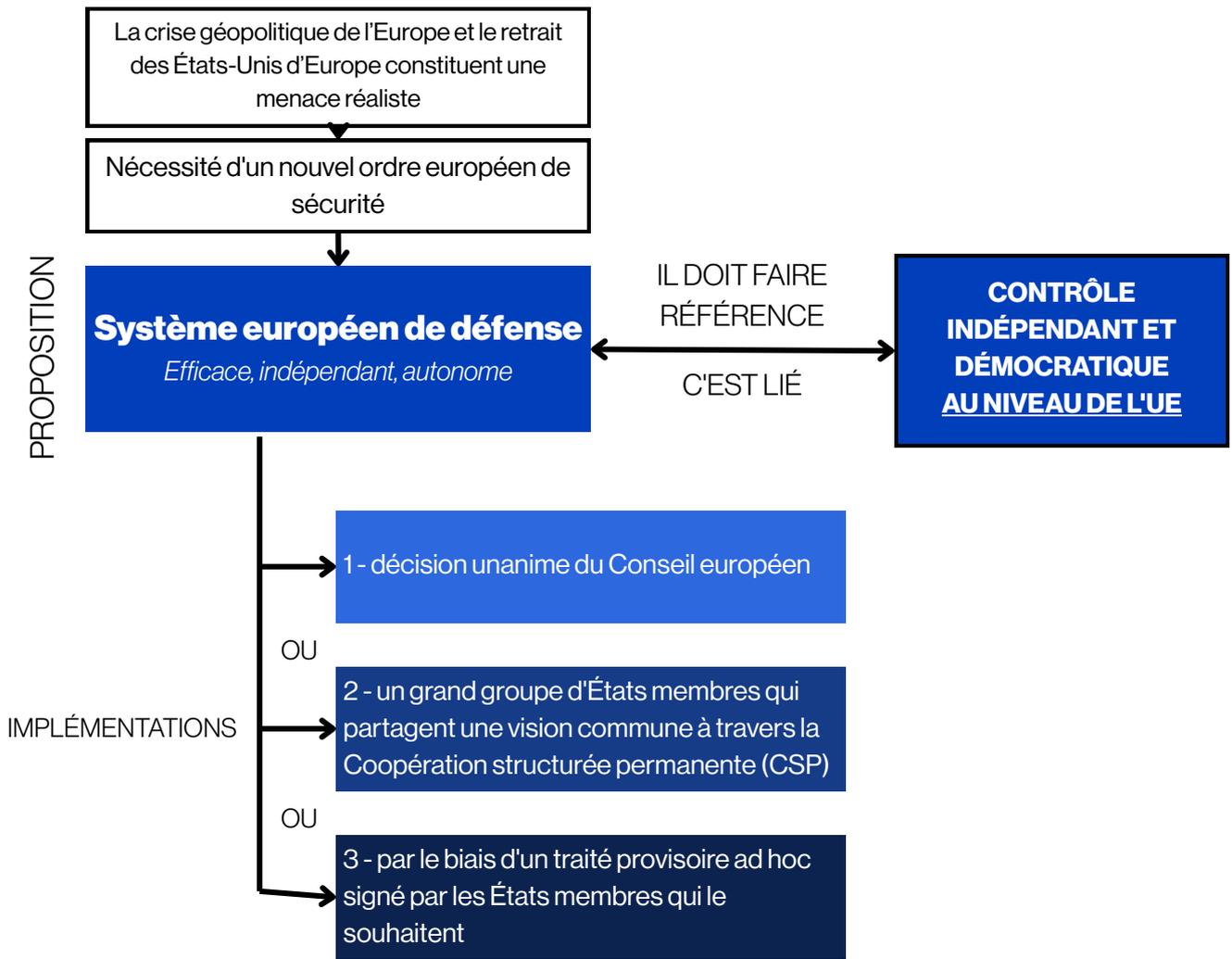
La nouvelle administration américaine a même proposé de prendre le contrôle de la plupart des ressources minérales et des infrastructures de l'Ukraine pour faire payer les coûts de la guerre au pays agressé plutôt qu'au pays envahisseur.

L'Europe, forte des leçons de son passé, peut être la dernière puissance capable de défendre un ordre mondial fondé sur des règles, au lieu d'être un champ de bataille potentiel pour les puissances impériales aux dépens des nations et des groupes sociaux les plus faibles. Mais pour y parvenir, l'Europe doit devenir une puissance militaire et, parallèlement, achever son processus d'unification politique sur une base fédérale.

La mise en place d'une Union européenne de défense à part entière constituera une étape décisive vers une fédération européenne, à condition qu'elle s'accompagne d'un contrôle démocratique au niveau de l'UE. Si, par le passé, le marché commun et l'euro ont favorisé l'intégration politique de l'Europe par effet d'entraînement, l'intégration en matière de sécurité et de défense est désormais à la fois une nécessité et un levier pour ouvrir, par une initiative forte sur un point précis – comme l'a expliqué Monnet – le processus de convergence politique afin de donner à l'UE une nouvelle identité en ce moment historique et de surmonter les contraintes institutionnelles.

L'intégration de la défense pourrait donc se faire soit :

- 1) par décision unanime du Conseil européen ;**
- 2) par un large groupe d'États membres qui partagent une vision commune à travers la Coopération structurée permanente (CSP) ;**
- 3) ou, en dernier recours, par le biais d'un traité intérimaire ad hoc signé par les États membres qui le souhaitent, qui serait intégré dès que possible dans le cadre de l'UE.**



La nécessité d'une défense commune

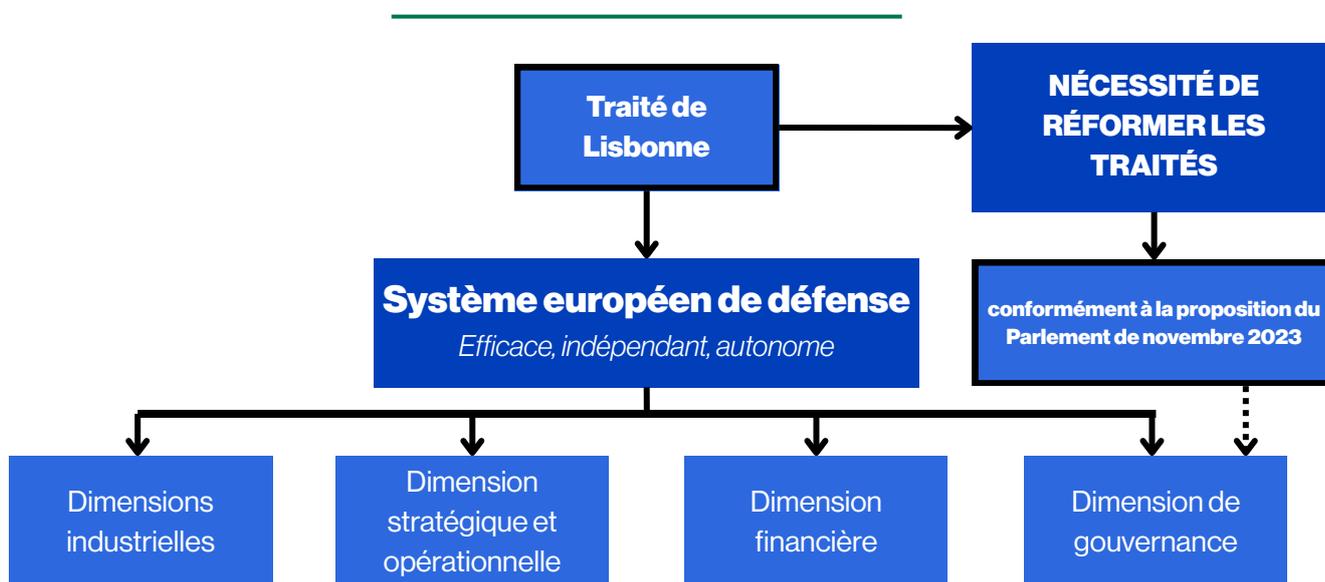
La nouvelle doctrine du modèle de forces approuvée par l'OTAN prévoit qu'en cas d'attaque, les Européens doivent mobiliser 300 000 soldats dans un délai d'un mois, et 500 000 dans un délai de six mois, avant toute mobilisation de troupes américaines. Cependant, un retrait des 100 000 soldats américains d'Europe et/ou le refus du gouvernement américain actuel de fournir une assistance militaire à un autre membre de l'OTAN en cas d'attaque russe constituent désormais, malheureusement, une perspective réaliste qui mettrait en péril ce modèle. Sur des questions aussi existentielles, l'Europe n'a d'autre choix que de penser l'impensable et de développer sa propre défense commune, incluant la défense territoriale et la dissuasion nucléaire.

C'est pourquoi nous proposons une action déterminée, concrète et rapide pour la mise en place d'un Système européen de défense (SED) en utilisant les dispositions disponibles du Traité de Lisbonne, et par ailleurs en compatibilité avec celui-ci, nonobstant la nécessité de le réformer dès que possible conformément à la proposition du Parlement de novembre 2023, également en termes de soutien budgétaire et démocratique nécessaire et à long terme de l'architecture de défense proposée, et de l'élimination des vetos nationaux en matière de politique étrangère et de sécurité.

En outre, même si les dirigeants actuels des pays réticents ne resteront peut-être pas éternellement au pouvoir, des progrès concrets avec un groupe de pays volontaires sont également possibles pour empêcher un blocus de la défense de l'UE par un ou plusieurs États membres.

Le projet de SDE doit être conforme à la boussole stratégique et au rapport Niinistö et à son approche globale à 360 degrés de la sécurité, et garantir la préparation civile et militaire (y compris non seulement la défense collective et le maintien de la paix, mais aussi la lutte contre le sabotage et la désinformation, les menaces hybrides, la cyberguerre, l'intelligence artificielle militaire, les drones, l'espace, etc.), ainsi qu'aux recommandations du rapport Draghi sur l'industrie de la défense.

La SDE devra comporter à la fois des dimensions industrielles et militaires, incluant des capacités adéquates de planification et de déploiement de la défense, afin de garantir la défense territoriale de l'Europe. Elle devrait inclure un accord sur son financement et sa gouvernance démocratique.



La dimension industrielle

Concernant la dimension industrielle de la défense, les dépenses de défense combinées de l'Europe en 2024 s'élevaient à 457 milliards de dollars l'an dernier, soit la moitié du budget de la défense américain. En revanche, les dépenses militaires de la Russie, calculées en parité de pouvoir d'achat, s'élèveraient à 461,6 milliards de dollars. L'Europe doit agir davantage, ensemble et rapidement. Nous soutenons les premières propositions de la Commission – telles que la loi de soutien à la production de munitions (ASAP), la loi sur le renforcement de l'industrie européenne de défense par des marchés publics communs (EDIRPA) et le programme européen de l'industrie de défense (EDIP) – visant à accroître le développement et l'acquisition conjoints d'équipements de défense, conformément aux capacités prioritaires identifiées par l'Agence européenne de défense (AED) et au plan de 800 milliards d'euros annoncé le 4 mars (ReArm).

La fragmentation nationale des industries de défense et la clause d'exception au marché intérieur entraînent des déficits capacitaires persistants, des doublons, des problèmes

d'interopérabilité, des dépendances étrangères et des dépenses inefficaces. L'absence de coopération en matière de défense entraîne une perte annuelle estimée à pas moins de 25 milliards d'euros. De plus, de nombreux systèmes et plateformes avancés sont trop coûteux pour être développés par les États membres seuls et leur attractivité est entravée par certaines pratiques d'octroi de licences, qui restreignent notamment leur maintenance.

Dans le cas contraire, l'augmentation des dépenses de défense nationale due à l'agression russe pourrait entraîner un exercice massivement inefficace et non coordonné en ce qui concerne le fonctionnement commun et la déplorable des systèmes d'armes sur le champ de bataille.

Afin de renforcer la base industrielle et technique de défense européenne, nous appelons à atteindre dès que possible un objectif de 50 % de

- **recherche et innovation conjointes**
- **développement des capacités conjointes**
- **l'achat conjoint d'équipements de défense fabriqués en Europe et la pleine intégration de l'Ukraine, de la Géorgie, de la Moldavie et d'autres membres de la Communauté politique européenne dans cet effort.**

La dimension stratégique et opérationnelle

En ce qui concerne la planification de la défense et la dimension opérationnelle, l'Union de la défense devrait inclure des missions et des opérations PSDC améliorées, la capacité de déploiement rapide et le système européen de défense.

Premièrement, nous appelons à la rationalisation et au renforcement des missions et opérations de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) (menées par définition hors de l'Union) afin de contribuer également à la défense et à la sécurité territoriales de l'Europe dans notre voisinage immédiat. Cela signifie qu'elles devraient être déployées dans l'étranger proche (Balkans occidentaux, Ukraine, Moldavie, Caucase).

En outre, nous devons accroître les missions navales de la PSDC afin de protéger les voies de navigation vitales et les infrastructures sous-marines, notamment dans les mers Rouge, Baltique et Méditerranée.

Deuxièmement, la Capacité de Déploiement Rapide (RDC), qui est actuellement une force d'entrée composée de Groupes de Combat pour des opérations hors de l'Union, devrait devenir opérationnelle cette année et atteindre progressivement l'objectif de 60.000 soldats convenu lors du Conseil européen d'Helsinki en 1999, en mettant fortement l'accent sur la gestion des ressources humaines, la formation, la rétention, etc.

Il est important de souligner que ces soldats doivent être mis à disposition de l'UE de manière permanente et non affectés temporairement, comme c'est le cas aujourd'hui, par les États membres. À terme, la RDC devrait devenir une « 28e armée » et donc faire partie intégrante de l'EDS, aux côtés des armées nationales, chargée de la défense du territoire.

Troisièmement, nous proposons la création d'un EDS composé des armées nationales des États membres et de la 28e armée européenne, au sein d'une planification commune et d'une structure commune de commandement, de contrôle, de communications, de surveillance, de reconnaissance et d'acquisition d'objectifs informatisée (C4ISTAR). Il s'agit d'une structure de défense à vocation fédérale, combinant les capacités européennes et nationales.

Il est primordial de rappeler que, conformément à l'article 42.2 du Traité sur l'Union européenne, l'objectif final de « la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union » est l'établissement d'« une défense commune », par une décision unanime du Conseil européen, qui sera compatible avec l'OTAN.

Cela signifie que le traité de Lisbonne offre à l'UE la possibilité d'organiser la défense territoriale de l'Europe, au-delà des missions et opérations PSDC de gestion de crise et de maintien de la paix en dehors de l'Union.

Une telle « défense commune », si elle est établie, garantira la mise en œuvre ordonnée de la clause d'assistance mutuelle de l'article 42.7 du TUE en cas d'agression militaire contre un État membre de l'UE par la Russie ou toute autre puissance agressive, aux côtés de l'OTAN. Cependant, l'article 42.2 du TUE requiert une décision unanime du Conseil européen.

En tout état de cause, la Coopération structurée permanente en matière de défense (CSP) est disponible soit pour mettre en œuvre une telle décision, soit pour permettre à un grand groupe d'États membres de procéder à la mise en place de la SDE.

La PESCO a jusqu'à présent été principalement utilisée pour des projets industriels de défense, mais son potentiel est bien plus vaste.

C'est l'instrument idéal pour mettre en œuvre sans plus attendre l'institutionnalisation d'une défense commune, même si l'unanimité n'est pas atteinte au Conseil européen, en décidant à la majorité qualifiée de créer une force multinationale européenne en vertu de l'article 42.6 TUE et de l'article 1.b du Protocole 10, et plus concrètement en renforçant la capacité de déploiement rapide, créant ainsi une avant-garde ouverte aux autres États membres, comme ce fut le cas à l'époque avec l'union monétaire. De même, la CSP peut être déployée pour établir le quartier général militaire de l'UE et la structure de commandement et de contrôle commune aux États membres participants, et pour communautariser les formes existantes de coopération militaire entre certains États membres, comme l'Eurocorps, déjà conforme aux normes de l'OTAN, accélérant ainsi la création de la SDE.

La mise en œuvre efficace de l'EDS nécessitera :

1. La conversion de l'État-major de l'Union européenne et de la Capacité de planification et de conduite militaires en un véritable quartier général militaire de l'UE (EUMH) capable de mener tous les types de missions PSDC mais aussi la planification et la coordination de la défense territoriale, avec la possibilité d'ajouter l'Eurocorps à l'EUMH.
2. Le développement d'un modèle militaire, englobant les évaluations des menaces, les moyens militaires, les jeux de guerre et les doctrines de terrain.
3. La définition d'un modèle de force, incluant les forces numériques nécessaires à la défense territoriale en cas de réponse de l'UE uniquement, dans le respect du principe de « l'ensemble unique de forces ».
4. Le renforcement du Centre de renseignement et de situation de l'UE avec des capacités de collecte directe d'informations et du SatCen pour éviter de dépendre du Starlink de Musk.
5. Un plan général de mobilité militaire continentale, qui pourrait être financé par le budget de l'UE pour l'amélioration des infrastructures, telles que les routes, les ports, les terrains d'aviation ainsi que les abris, pour non seulement transporter et déplacer efficacement les troupes et l'équipement, mais aussi protéger les citoyens européens.

Le système de défense européen comme pilier européen de l'OTAN

L'EDS pourrait également être le « pilier européen de l'OTAN », en remplissant les conditions suivantes :

1. **Au niveau politique : la création d'un Conseil de sécurité euro-atlantique (CESA) composé du Secrétaire général de l'OTAN, du HRVP de l'UE et des ministres de la Défense des États membres de l'UE et de l'OTAN.**
2. **Au niveau stratégique : l'accord sur un protocole de coordination entre l'OTAN et l'EDS, incluant l'échange d'informations classifiées.**
3. **Au niveau opérationnel : Utilisation des normes, manuels, estimations de forces de l'OTAN et alignement sur le processus de planification de défense de l'OTAN (NDPP)**

L'EDS peut donc être mobilisé par l'UE en cas de non activation de l'OTAN.

La création de l'EDS impliquera également un partenariat transatlantique plus équilibré. L'adhésion de l'UE au Traité de l'Atlantique Nord (et non à la structure militaire) pourrait également être envisagée, sans préjudice de la mise en place des dispositions spécifiques nécessaires pour les États membres de l'UE non membres de l'OTAN.

Dissuasion nucléaire

En matière de dissuasion nucléaire, il est indispensable et urgent de s'appuyer sur des capacités qui ne dépendent pas des États-Unis.

La meilleure option est l'europanisation des capacités françaises, avec leur intégration dans la Défense commune, et avec la contribution des États membres de l'UE volontaires à son financement.

Comme l'a souligné le chancelier élu en Allemagne, la question du partage des pouvoirs et des charges des capacités de dissuasion nucléaire indépendantes sur le continent devrait également faire partie d'un nouveau pacte politique et de sécurité, pour permettre à l'Europe de choisir librement sa propre voie.

Financement et gouvernance

Pour financer l'EDS, nous appelons au renforcement du mandat de la Banque européenne d'investissement (BEI), à une nouvelle émission d'obligations fédérales de l'UE garanties par des ressources propres supplémentaires et à l'utilisation de l'euro numérique, afin, entre autres, de créer une Banque de défense.

Nous recommandons d'exempter les investissements de défense du calcul de la règle du déficit du Plan de stabilité et de développement durable.

Pacte de croissance, notamment pour les contributions nationales aux outils de l'UE – tels que l'AED, l'ASAP, l'EDIRPA, l'EDIP, le FED, etc. – pour investir dans des capacités et des achats communs et dans des projets d'intérêt commun, tels que les communications par satellite sécurisées ou un bouclier antimissile.

Afin de renforcer le caractère supranational de la CSP, le Haut Représentant agirait en tant que mandataire du Conseil européen ou du

Gouvernements participants à la CSP. Le HRVP serait chargé de coordonner la SDE et de la représenter à l'extérieur, y compris auprès des États membres de la CSP. Le Parlement européen jouerait un rôle de contrôle politique sur la Commission/Haut Représentant en approuvant les rapports annuels sur la mise en œuvre de la CSP et en votant sur d'éventuelles motions de censure.

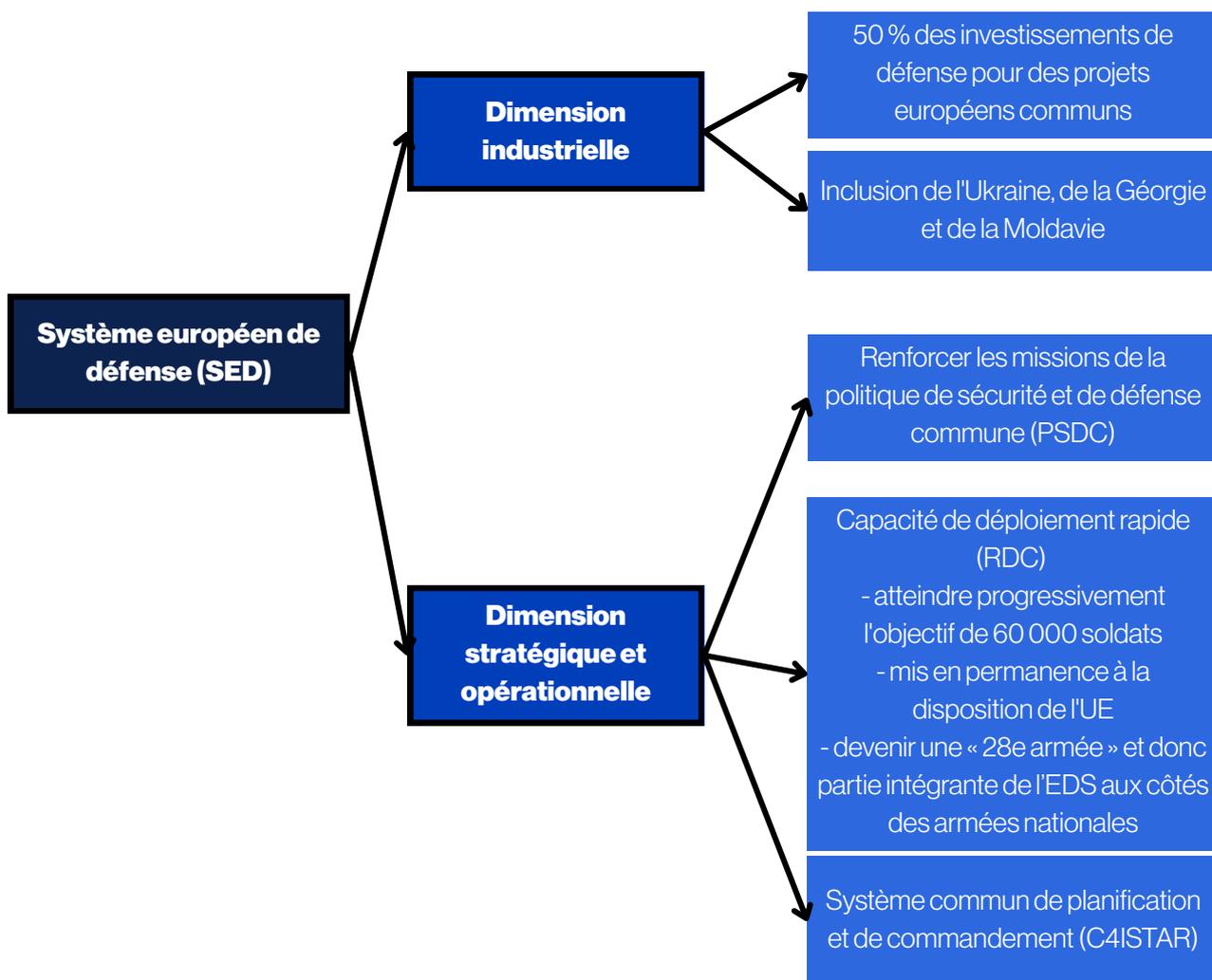
En outre, il est nécessaire d'associer pleinement le Parlement européen à l'attribution à la Défense commune de l'autorité politique et du contrôle appropriés, notamment par le biais d'un accord interinstitutionnel intérimaire avec le

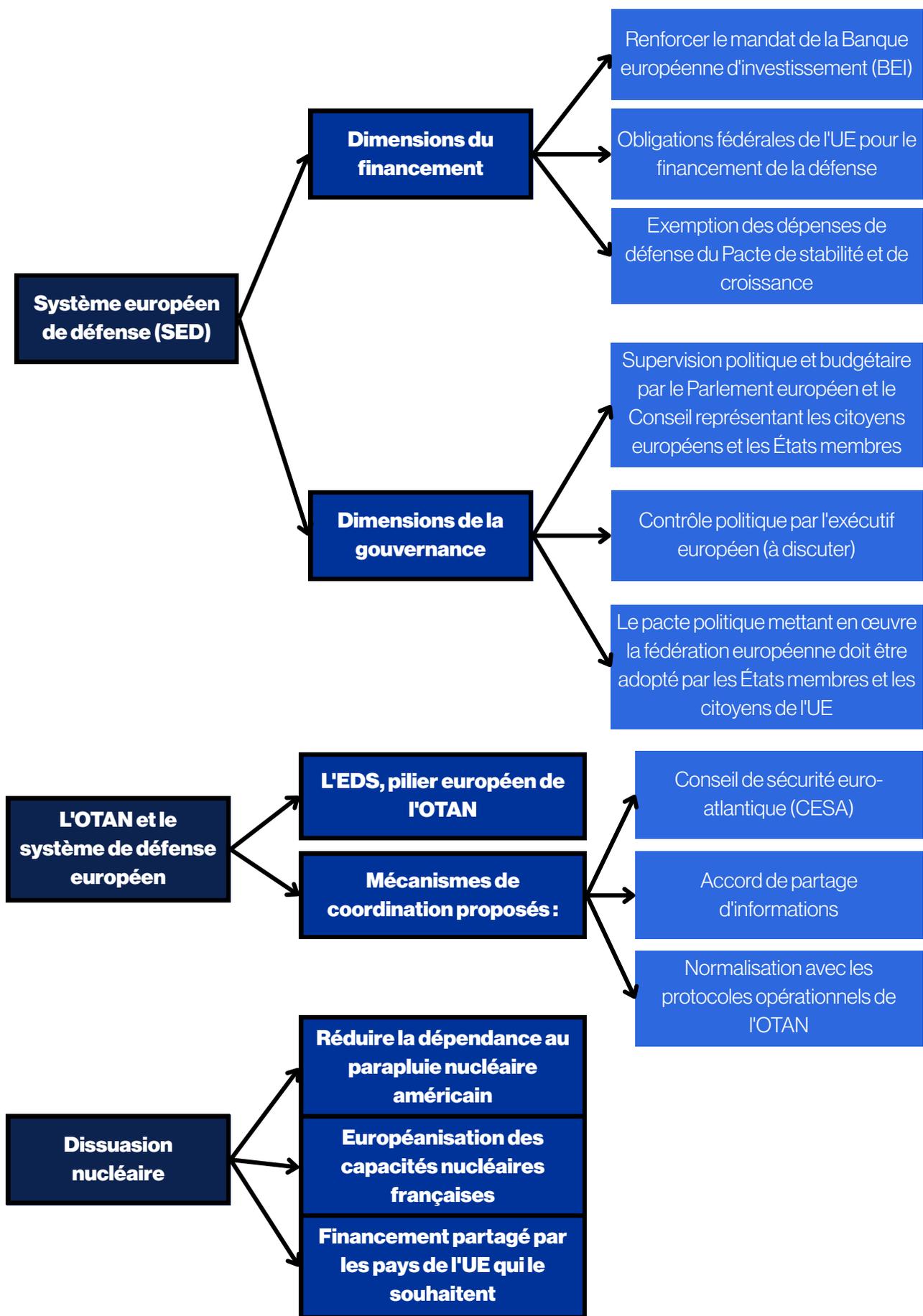
Conseil européen, dans l'attente d'une réforme fédérale du Traité, qui garantira notamment que l'EDS puisse être financée par le budget ordinaire de l'UE.

Cette réforme est nécessaire pour garantir le pouvoir fiscal approprié et la gouvernance démocratique nécessaires pour répondre à cette question existentielle au niveau de l'UE afin de protéger les États membres et les citoyens de l'UE.

Comme le disait Friedrich Hölderlin, « là où réside le danger, croît la force salvatrice ».

Aujourd'hui comme en 1950, nous devons développer des efforts créatifs à la mesure des dangers auxquels l'Europe est confrontée.





**COMITÉ D'ACTION
POUR LE
ÉTATS-UNIS D'EUROPE**



bit.ly/ActionCommitteeforUSE

